

REGION BRETAGNE

Délibération n° 16_DIRECO_04

CONSEIL REGIONAL

30 juin et 1er juillet 2016

DELIBERATION

Mobilisation de la Région en faveur d'un plan pour l'avenir de la filière bovine (lait et viande)

Le Conseil régional, convoqué par son Président le 7 juin 2016, s'est réuni en séance plénière le jeudi 30 juin 2016 au siège de la Région Bretagne, sous la Présidence de Monsieur Jean Yves LE DRIAN, Président du Conseil régional.

Étaient présents : Monsieur Olivier ALLAIN, Madame Sylvie ARGAT-BOURIOT, Monsieur Eric BERROCHE, Madame Catherine BLEIN, Madame Mona BRAS, Madame Georgette BREARD (départ à 18 heures retour à 19 heures), Monsieur Pierre BRETEAU, Monsieur Gwenegan BUI, Monsieur Thierry BURLLOT, Madame Gaby CADIOU, Monsieur Loïg CHESNAIS-GIRARD, Monsieur Marc COATANEA, Monsieur André CROCQ, Madame Virginie D'ORSANNE, Madame Delphine DAVID (départ à 18 heures), Monsieur Gérard DE MELLON, Monsieur Stéphane DE SALLIER DUPIN, Madame Laurence DUFFAUD, Madame Corinne ERHEL (arrivée à 16 heures 30), Monsieur Richard FERRAND, Madame Laurence FORTIN, Madame Anne GALLO, Madame Evelyne GAUTIER-LE BAIL, Monsieur Karim GHACHEM, Madame Anne-Maud GOUJON, Madame Sylvie GUIGNARD, Madame Claire GUINEMER (départ à 17 heures), Monsieur Philippe HERCOUET, Madame Kaourintine HULAUD, Monsieur Bertrand IRAGNE, Madame Elisabeth JOUNEAUX-PEDRONO, Monsieur Roland JOURDAIN, Monsieur Pierre KARLESKIND, Monsieur Gérard LAHELLEC, Monsieur Jean-Michel LE BOULANGER, Monsieur Olivier LE BRAS, Monsieur Raymond LE BRAZIDEC, Monsieur Patrick LE DIFFON, Monsieur Jean-Yves LE DRIAN, Monsieur Marc LE FUR, Monsieur Patrick LE FUR, Madame Gaël LE MEUR, Madame Nicole LE PEIH, Monsieur LE QUELLEC, Madame Christine LE STRAT, Monsieur Christian LECHEVALIER, Madame Lena LOUARN, Monsieur Bernard MARBOEUF, Monsieur Martin MEYRIER, Monsieur Philippe MIAILHES,, Madame Gaëlle NICOLAS, Madame Gaëlle NIQUE, Madame Anne PATAULT, Madame Isabelle PELLERIN, Monsieur Gilles PENNELLE, Monsieur Stéphane PERRIN, Monsieur Maxime PICARD, Monsieur Bertrand PLOUVIER, Monsieur Bernard POULIQUEN (départ à 19 heures 30), Monsieur Pierre POULIQUEN, Monsieur Bruno QUILLVIC, Monsieur Dominique RAMARD, Madame Emmanuelle RASSENEUR, Madame Agnès RICHARD, Monsieur David ROBO, Monsieur Stéphane ROUDAUT, Madame Catherine SAINT-JAMES (départ à 20 heures), Madame Forough SALAMI-DADKHAH (départ à 17 heures retour à 19 heures 45), Monsieur Emeric SALMON, Madame Hind SAOUD, Monsieur Sébastien SEMERIL, Madame Martine TISON, Madame Anne TROALEN, Monsieur Hervé UTARD, Madame Anne VANEECLOO, Madame Gaëlle VIGOUROUX, Madame Sylvaine VULPIANI.

Avaient donné pouvoir : Madame Georgette BREARD (pouvoir donné à Monsieur Gérard lahellec de 18 heures à 19 heures), Madame Delphine DAVID (pouvoir donné à Monsieur Bernard MARBOEUF à partir de 18 heures), Madame Corinne ERHEL (pouvoir donné à Madame Laurence DUFFAUD de 16 heures à 16 heures 30), Madame Anne GALLO (pouvoir donné à Monsieur Jean Michel LE BOULANGER à partir de 16 heures 40), Madame Agnès LE BRUN (pouvoir donné à monsieur Stéphane ROUDAUT), Madame Gaël LE SAOUT (pouvoir donné à Maxime PICARD), Monsieur Paul MOLAC (pouvoir donné à Madame Mona

REGION BRETAGNE

BRAS), Monsieur Bernard POULIQUEN (pouvoir donné à Madame Anne PATAULT à partir de 19 heures 30), Madame Claudia ROUAUX (pouvoir donné à Martin MEYRIER), Madame Catherine SAINT-JAMES (pouvoir donné à Madame Hind SAOUD à partir de 20 heures), Madame Forough SALAMI-DADKHAH (pouvoir donné à Monsieur Olivier ALLAIN de 17 heures à 19 heures 45), Madame Renée THOMAIDIS (pouvoir donné à Monsieur Emeric SALMON)

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Au vu du rapport présenté par Monsieur le Président du Conseil régional ;

Après avoir pris connaissance de l'avis formulé par le Conseil économique, social et environnemental régional lors de sa réunion du 20 juin 2016 ;

Après avoir pris connaissance de l'avis de la commission économie, agriculture et mer, Europe ;

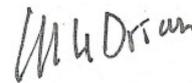
Et après en avoir délibéré ;

DECIDE

(Le groupe DCR vote contre)

- **D'APPROUVER** les orientations fixées par le rapport joint en annexe.

Le Président du Conseil régional



Jean-Yves Le Drian



TERRITOIRE • ÉCONOMIE • FORMATION • ÉDUCATION • TRANSPORT • ENVIRONNEMENT • CULTURE & SPORT • TOURISME & PATRIMOINE • EUROPE

Direction de l'économie

Session du Conseil régional
Juin 2016

Mobilisation de la Région en faveur d'un plan pour l'avenir de la filière bovine (lait et viande)

Avec plus de 5 milliards de litres de lait collectés, la Bretagne assure 22 % des livraisons nationales et demeure de loin la première région laitière française. La Bretagne compte près de 13 000 exploitations spécialisées en lait et viandes bovines soit une exploitation par commune en moyenne. Les filières bovines sont un outil essentiel d'aménagement du territoire et structurent nos paysages.

En avril 2015, les quotas laitiers, dernier outil encore actif de régulation des marchés, ont été supprimés, en application de décisions prises par le Conseil européen des ministres de l'agriculture lors de ses réunions de juin 2003 et novembre 2008. Les marchés du lait et de la viande bovine étant mondiaux et très concurrentiels, les équilibres, qui structuraient le marché européen avant cette réforme, en ont été bouleversés. Pour assurer leur pérennité dans cette conjoncture instable, les exploitations doivent être toujours plus compétitives et résilientes pour faire face aux fluctuations des cours, de plus en plus rapides et d'une ampleur croissante.

Ces deux dernières années, la production européenne a fortement augmenté principalement dans les Pays du Nord de l'Europe. La filière connaît actuellement une crise de surproduction, sous le double effet d'une baisse de la demande mondiale notamment asiatique et d'une augmentation importante de la production. Les actuels outils d'intervention de l'Union européenne sur les marchés sont aujourd'hui inopérants au vu de la faiblesse des cours. Consciente de cette situation, la France a demandé lors du Conseil européen des ministres de l'agriculture du 14 mars 2016, un rétablissement, *a minima* provisoire, des outils de régulation de marché.

Lors de la session de février 2016, face aux difficultés traversées par les filières lait et viande bovine, le Président du Conseil régional a engagé, à l'image de ce qui a été fait pour la filière porcine, l'élaboration d'un plan de mobilisation en vue de l'accompagnement des filières lait et viande bovine en Bretagne.

Ces filières bénéficient déjà d'un soutien fort de la puissance publique. Ainsi, en 2015, dans le cadre du Programme de Développement Rural Bretagne (PDR 2014-2020), qui fait du soutien à l'élevage une priorité, les pouvoirs publics ont mobilisé près de 110 M€, engagés au bénéfice de plus de 2 000 exploitations des filières bovins lait et viande pour soutenir leurs investissements et les évolutions de pratiques.

Dans le contexte de crise que traversent ces filières de production, il apparaît toutefois indispensable de renforcer encore le soutien pour qu'elles améliorent leur compétitivité, condition de la pérennisation de ces filières stratégiques et prioritaires pour le territoire.

Depuis mars 2016, plusieurs réunions de concertation ont été organisées avec les principaux acteurs des filières, syndicats agricoles, chambres d'agriculture, organisations de producteurs (OP), laiteries et distributeurs. Un consensus s'est dégagé sur le fait que la Bretagne, compte tenu de son contexte pédo-climatique, de la densité et de la qualité de son tissu de recherche et d'innovation, de la compétence de ses

éleveurs, et d'un foncier agricole moins cher que dans le reste de l'Europe à des tarifs indéniables pour le développement des productions bovines, lait et viande.

Cependant, il est nécessaire d'œuvrer au renforcement de la différenciation de produits encore trop souvent banalisés, tels ceux à destination des marques distributeurs et de la restauration hors foyer, pour créer l'indispensable valeur, nécessaire à la rentabilité globale de la filière. L'élaboration d'un cahier des charges conforme aux attentes des consommateurs sur les conditions de production est un des outils pour créer les conditions de cette différenciation et donc d'une meilleure valorisation du produit brut sur lequel il faut également poursuivre la démarche d'innovation produit ou marketing.

Les exploitants doivent aussi pouvoir adapter leur mode de fonctionnement à l'évolution des cycles économiques. Ces derniers sont de plus en plus rapides dans leurs retournements et nécessitent une plus grande résilience, tout particulièrement dans la gestion de la trésorerie, devenue de fait beaucoup plus fluctuante.

Les chefs d'exploitations doivent être formés pour mieux percevoir et anticiper les évolutions du monde complexe dans lequel évoluent leurs élevages et trouver les pistes pour améliorer leur système de production.

Fort de ces éléments de diagnostic, afin d'accompagner les filières lait et viandes bovines dont les perspectives de moyen et long termes restent encourageantes, la Région s'engage et appelle à la mobilisation des acteurs autour de trois chantiers :

- Renforcer la compétitivité des filières de production bovin lait et viande ;
- Différencier l'offre produit, créer plus de valeur ajoutée et structurer les filières de production ;
- Saisir les opportunités à l'exportation.

Pour un renforcement de la compétitivité des filières de production « bovin lait » et « bovin viande »

Il s'agit de renforcer la résilience des exploitations agricoles des filières bovins, lait et viande, face aux aléas du marché dans lequel elles évoluent.

L'exposition aux aléas économiques devient de plus en plus forte. Le meilleur moyen d'action est la maîtrise des coûts de production, qui est le socle permettant d'assurer la résistance des exploitations face aux aléas tout en réduisant l'empreinte environnementale.

S'agissant de cet enjeu, les Mesures Agro Environnementales et Climatiques (MAEC) sont un outil majeur permettant d'agir, puisqu'elles allient performance économique et environnementale. La Région décide donc de renforcer et d'accélérer la mise en œuvre de ce programme en lui octroyant des moyens supplémentaires qui permettront d'amplifier le nombre de MAEC souscrites d'une part, et d'ouvrir désormais l'ensemble des mesures sur tous les territoires de la Bretagne d'autre part. Elle décide également d'accompagner les exploitants dans la mise en œuvre ces MAEC qu'ils auront souscrites, en créant un Pass'MAEC sur le modèle du Pass'Bio déjà existant.

Par ailleurs, l'amélioration des conditions de travail et la compétitivité des exploitations passent par la modernisation des outils de production. La Région va poursuivre son effort d'accompagnement dans le cadre du plan de compétitivité des exploitations agricoles et de soutien pour la maîtrise des coûts énergétiques sur l'exploitation dans le cadre du plan éco-énergie lait. De plus, des financements spécifiques pour soutenir les investissements matériels dans la filière bovin viande sont engagés.

S'il est nécessaire, du fait de la crise, d'agir immédiatement sur les points sensibles directement liés à la conjoncture, il s'agit aussi de continuer à se concentrer sur les enjeux qui font l'avenir de cette filière. Le renouvellement des exploitations agricoles reste une priorité absolue pour la décennie à venir, au vu de la pyramide démographique des exploitants. Afin de faciliter l'installation dans ces filières et au même titre que sur la filière porcine, un dispositif d'octroi de prêts d'honneur sera rapidement opérationnel pour la filière bovin viande.

Enfin, il est indispensable que les chefs d'exploitation continuent à se former tout au long de leur carrière pour être en situation de faire les choix stratégiques les plus adaptés dans un environnement économique incertain. La formation continue des exploitants agricoles privilégiera l'analyse technico-économique et le

calcul du coût de production. Elle devra également porter sur la stratégie de développement et de pilotage de l'élevage. Il s'agira de renforcer la formation des chefs d'exploitations en s'appuyant sur un dispositif d'appui collectif pour accompagner le changement.

A moyen terme un travail d'harmonisation des critères technico-économiques sera conduit avec les représentants des producteurs, du contrôle laitier, des centres de gestion, des banques, et des chambres d'agriculture pour établir une définition des critères pertinents pour l'analyse d'une exploitation et de ses projets, afin de mieux cibler cet accompagnement.

Pour une différenciation de l'offre produit, la création de valeur ajoutée et la structuration des filières de production

Il s'agit d'accompagner les démarches de valorisation des produits.

La production laitière bretonne doit viser l'ensemble du spectre du marché intérieur français, y compris la grande distribution et la restauration hors foyer qui sont des débouchés naturels très conséquents en termes de volumes. Il s'agit, sur ces segments, de travailler à la reconnaissance de la qualité du lait breton afin qu'il soit mieux valorisé et donc également mieux rémunéré sur le marché intérieur.

Une réflexion est déjà engagée avec l'ensemble des acteurs de la filière sur la mise en place d'un cahier des charges qui permette de différencier l'offre de produits bretons. Il conviendra de valoriser les démarches qualité existantes, charte des bonnes pratiques d'élevage, qualité sanitaire des produits, respect du bien-être animal et de s'inscrire dans une démarche d'amélioration continue avec notamment la valorisation du temps de pâturage des animaux. Cette démarche pourra notamment se traduire par un contrat tripartite de répartition de la valeur ajoutée entre les acteurs de la filière : producteurs, transformateurs et distributeurs, sur la base de ce qui existe par exemple aux Pays Bas. Cette démarche ne sera durable que si la valeur ajoutée produite est supérieure à celle qui existe aujourd'hui. Or, dans le schéma actuel, l'organisation des producteurs telle qu'elle fonctionne ne leur permet pas de peser suffisamment dans les discussions entre les acteurs de la filière. Les organisations de producteurs souhaitent donc la mise en place d'une Association d'Organisations de Producteurs (AOP) régionale transversale qui fédérerait l'ensemble des producteurs, dont ceux qui relèvent des coopératives pour mieux gérer les volumes et le prix. La Région soutient et encourage cette dynamique, et y consacrera des moyens financiers pour contribuer à l'aboutissement de cette démarche.

Par ailleurs, la filière laitière bio qui bénéficie d'une bonne image auprès des consommateurs et d'un potentiel de croissance conséquent doit pouvoir créer les conditions d'un développement maîtrisé, permettant d'atteindre son objectif d'augmentation progressive des volumes tout en garantissant des prix rémunérateurs répartis équitablement sur l'ensemble des acteurs de la filière (producteurs, transformateurs, distributeurs).

D'importantes conversions en lait bio sont attendues dans les prochains mois. La conversion vers un système bio doit être particulièrement réfléchi et accompagnée. Les exploitations qui s'engageront seront soutenues via les aides à la conversion en bio. A cet effet, la Région renforce les moyens sur son Pass'bio pour faciliter les conversions.

Toutes ces démarches sont complémentaires de la poursuite du soutien à l'innovation que finance la Région pour permettre aux entreprises agroalimentaires présentes sur le territoire, en lien avec les laboratoires et les centres techniques, de mieux valoriser la matière première en développant par exemple une meilleure valorisation des protéines incluses dans le lait. En effet, la différenciation se construit par de l'innovation dans les produits et procédés et reste un atout majeur de compétitivité pour les filières : le lait est une source infinie d'innovation. Notre tissu de recherche et d'innovation publique et les synergies engagées avec les principaux industriels du secteur laitier sont des atouts indéniables pour développer de la valeur ajoutée. Mieux valoriser un segment de la production ou du produit a des effets positifs globaux sur l'ensemble de cette dernière, la finalité étant d'augmenter la rémunération moyenne du litre produit.

Voilà pourquoi, même si la capacité de certains producteurs à mieux valoriser leur matière première par la réalisation de produits transformés (yaourts, glaces...) est une option extrêmement intéressante à développer, elle ne peut suffire à « absorber » le volume de production laitier breton. Il faut donc également aller chercher de nouveaux marchés ou renforcer ceux qui préexistent.

Pour saisir les opportunités à l'exportation

Dans le contexte actuel, le maintien de la croissance de la filière bretonne passe par le développement du chiffre d'affaires à l'international des industriels, notamment sur les pays émergents qui voient leur part de

population en capacité de consommer des produits laitiers croître fortement, et sont en recherche de traçabilité et de sécurité sanitaire. Il s'agit donc de renforcer le soutien aux entreprises qui souhaitent se positionner sur ces marchés.

Pour ce faire, les dispositifs de soutien à la participation aux salons seront optimisés notamment en déverrouillant le seuil de la PME comme critère d'éligibilité au profit des ETI et des coopératives qui sont les principaux acteurs en Bretagne sur cette filière. De même un soutien spécifique sera mis en place pour le plus grand salon international de la filière, l'ANUGA, qui se tiendra en Allemagne en 2017.

Enfin, l'action de BCI en faveur du développement à l'étranger des industriels en Bretagne sera renforcée.

Une mobilisation financière pour répondre aux enjeux des filières

Déjà, comme évoqué ci-dessus, les filières bovins lait et viande ont bénéficié en 2015 de plus de 110M€ de crédits publics avec plus de 2000 exploitations qui ont été soutenues. Ce plan confirme et renforce encore le soutien du Conseil régional.

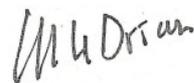
La Région engage un plan d'accompagnement des filières lait et viande bovines qui se concrétise par des engagements supplémentaires sur 2016 et 2017 :

- 21,8 M€ supplémentaires de MAEC, dont 8 M€ en 2016 et 13 M€ en 2017, ainsi que 400 K€/an pour l'accompagnement à la mise en œuvre de ces MAEC (Pass'MAEC) ;
- 2 M€ supplémentaires pour les MAB et CAB (maintien et conversion en bio) ;
- 3,5 M€ supplémentaires pour la modernisation des filières de production ;
- 200 k€ supplémentaires pour le Pass'Bio ;
- 2 M€ de mise en place de prêts d'honneur ;
- 500 k€ supplémentaires pour l'aide à la formation.

C'est un effort partenarial cumulé de 30 M€, provenant essentiellement de crédits régionaux, qui est ainsi engagé pour soutenir les filières « bovin lait » et « bovin viande ».

Je vous propose d'approuver les orientations fixées par le présent rapport.

Le Président



Jean-Yves Le Drian